ACADÉMIE
DE STRASBOURG

## UNITÉ FACULTATIVE «ENGAGEMENT ÉTUDIANT »

Brevets de technicien supérieur

## Création d'une unité facultative commune à tous les BTS

## Article D643-15-1 du code de l'éducation

 > Décret 2020-1167 du 23 septembre 2020Instauration d'une unité facultative permettant la reconnaissance des compétences, connaissances et aptitudes acquises par un candidat à I'examen du brevet de technicien supérieur en application de l'article L. 6119 du code de l'éducation
$>$ Arrêté du 23 septembre 2020
Définition de l'unité facultative «engagement étudiant» du brevet de technicien supérieur

## Principes de l'épreuve

$>$ Demande de reconnaissance formulée par le candidat lors de l'inscription au BTS (formulaire à déposer sur Cyclades)
> Validation de compétences, connaissances et aptitudes
$\checkmark$ Acquises dans l'exercice d'une activité hors du cadre de la formation
$\checkmark$ Prévues dans le référentiel du BTS
> Epreuve orale adossée à une épreuve obligatoire du BTS

## Inscription à l'épreuve

> Formulaire d'engagement étudiant à compléter (Cyclades)
> Eléments à renseigner dans la fiche :

- Présentation du contexte
- Description et analyse des activités
- Présentation des démarches et outils
- Bilan des activités
- Bilan des compétences acquises

L'activité présentée est effective au moment de l'inscription, elle n'est pas future ou hypothétique.
NB : en l'absence de cette fiche, l'épreuve ne peut pas se dérouler

## Les activités concernées - article L611-9 code de l'éducation

> Activité bénévole dans une association
> Activité professionnelle
> Activité militaire dans la réserve opérationnelle
$>$ Engagement de sapeur-pompier volontaire
$>$ Service civique
> Volontariat dans les armées
Il s'agit d'une activité menée hors du cadre de la formation. Cela ne concerne pas les stages, l'apprentissage, ni les activités menées en ateliers.

## Compétences, connaissances et aptitudes concernées

> Prévues dans le référentiel du BTS concerné
> Approfondissement des compétences évaluées dans l'épreuve obligatoire associée
> Développement de compétences spécifiques à un domaine ou une activité en lien avec les compétences de l'épreuve obligatoire associée

L'activité présentée est en lien avec les compétences professionnelles du BTS, plus particulièrement avec celles validées par l'épreuve obligatoire associée, mais aussi avec des compétences transversales liées à l'engagement.

## Forme de l'épreuve

- Epreuve orale de 20 minutes, sans préparation
$>10$ minutes d'exposé suivies de 10 minutes d'entretien avec la commission
>A la suite de l'épreuve obligatoire identifiée dans l'arrêté du 23 septembre 2020. La commission d'évaluation est identique.
$>$ Les critères d'évaluation: appropriation des compétences liées au domaine professionnel, capacité à mettre en œuvre des méthodes et outils, qualité de l'analyse, qualité de la communication


## Exemples d'activités qui ne rentrent pas dans le cadre de l'épreuve

> Une activité menée dans le cadre d'un contrat d'apprentissage
> Une activité ponctuelle menée dans le cadre des ateliers professionnels, y compris en lien avec des partenaires du secteur associatif ou citoyen
>Un engagement associatif qui ne permet pas la mise en œuvre des compétences prévues dans le référentiel (ex : adhésion à une association sportive pour la pratique d'un sport)

